

Suites de l'EXPÉRIMENTATION des CENTRES DE GESTION FINANCIERE (CGF) en régions Bretagne et Centre-Val-de-Loire

L'EXPÉRIMENTATION DES CGF NE SERA PAS GÉNÉRALISÉE, ce qui confirme les doutes initiaux de FO PREFECTURES SMI sur ce projet de CGF et son vote DÉFAVORABLE.

FO PREFECTURES SMI a demandé pour quelles raisons LE PROJET DES SGCD N'A PAS BÉNÉFICIÉ D'UNE EXPÉRIMENTATION IDENTIQUE avant tout déploiement.

Par arrêtés du 6 mai 2022 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'économie, des finances et de la relance, **deux centres de gestion financière (CGF) ont été créés à titre expérimental et placés sous l'autorité de directeurs régionaux des finances publiques de Bretagne et du Centre-Val de Loire.**

Les CGF ont été dimensionnés à hauteur de :

- ⇒ 13 agents pour le **Centre-Val-de-Loire**, dont 7 en provenance du CSPR-Préfecture et 6 en provenance du SFACT-DRFIP;
- ⇒ 9 agents pour la **Bretagne**, dont 5 en provenance du CSPR-Préfecture et 4 en provenance du SFACT-DRFIP.

L'expérimentation a pris effet le 1er juin 2022 pour une durée d'un an.

Pour évaluation de l'expérimentation, les deux ministères ont conjointement décidé au printemps 2023 de prolonger le fonctionnement des CGF dans les deux régions jusqu'au 31 décembre 2023.

Ce délai avait pour objectif de permettre :

- ⇒ la prolongation des conventions de mise à disposition des agents concernés pour couvrir la période du 1er juin 2023 jusqu'à la fin de l'exercice 2023;
- ⇒ la finalisation de l'évaluation de ce mode d'organisation courant juin en lien avec les services territoriaux et la DGFIP.

Sur la base des travaux d'évaluation conduits en juin 2023 et compte tenu de la nécessité de maîtriser sa gestion et de prendre en compte ses spécificités, le MIOM privilégie les orientations suivantes :

- ⇒ **pérenniser l'organisation des deux CGF de Bretagne et Centre-Val-de-Loire.** Cette décision conforme par ailleurs aux souhaits des deux préfetures, permet de stabiliser la situation des personnels qui pourront avant la fin de l'année 2023, selon leur souhait, solliciter un détachement pour poursuivre leur mission au sein des DRFIP correspondantes dans le cadre d'un arrêté de restructuration de service. Il sera parallèlement procédé à un transfert des emplois budgétaires, soit 12 emplois du P354 vers le programme concerné du ministère des comptes publics. Cette pérennisation donnera lieu à un suivi annuel qui permettra d'éprouver dans le temps les risques identifiés dans le cadre de l'expérimentation;
- ⇒ **ne pas procéder à une généralisation du modèle de CGF pour les autres plateformes Chorus du réseau financier du ministère**
- ⇒ **et solliciter dans 2 à 3 ans une mission inter-inspections permettant d'identifier le ou les modèles les plus adaptés aux spécificités et priorités du ministère, ainsi qu'à l'objectif de sécurisation de sa gestion et de ses gestionnaires publics.**

Cette orientation vise à mesurer les risques identifiés pendant l'expérimentation, en particulier :

- ⇒ la perte de compétence financière au sein du ministère,
- ⇒ une baisse de capacité à piloter et accompagner les services prescripteurs,
- ⇒ une plus faible réactivité en situation de crise
- ⇒ ou une moindre efficacité en fin de gestion dans un contexte de réalisation de la LOPMI.

